

Le Président de l'Université

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-2, R. 719-51 à R. 719-112, D.811-1 et suivants ;

Vu l'arrêté en date du 14 septembre 2012 portant nomination de M. Dominique BAUPIN en qualité de directeur du pilotage et de l'évaluation;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

ARRETE :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à M. Dominique BAUPIN, ingénieur de recherche, Directeur du pilotage et de l'évaluation, pour signer, dans la limite de ses attributions, les actes suivants :

- Contrats des étudiants recrutés pour les besoins de la direction du pilotage et de l'évaluation et attestations y afférant.

Article 2 - Délégation de signature est donnée à M. Dominique BAUPIN pour signer, dans la limite de ses attributions, la correspondance interne à l'exception de toute décision et les bordereaux d'envoi de documents externes à l'université.

Article 3 - Le présent arrêté prend effet à compter de la date de sa signature. Il abroge et remplace l'arrêté n° 2017-105 du 31 mars 2017.

Article 4 - Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au registre des actes administratifs de l'université d'Angers.

Fait à Angers, en format électronique.

Le délégué,
Christian ROBLEDO
Président de l'université

Signé

Destinataires : Directeur général des services, Agent comptable, Intéressé, Cellule institutionnelle (Registre des actes administratifs).